



# Protocole de dépistage Dysplasie de Hanche

Rédaction : Commission santé

Validation :

Approbation au comité :

## Réalisation de la radiographie :

Faire pratiquer une radiographie par le vétérinaire de votre choix.

L'âge minimum du chien étant fixé à 12 mois.

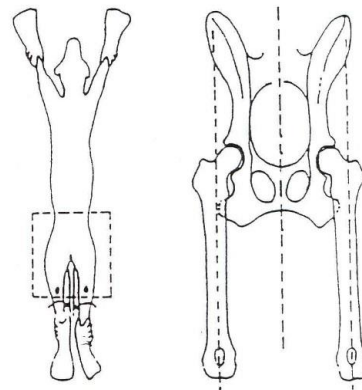
Le cliché doit être effectué sur un animal en sédation profonde ou anesthésie générale afin que les muscles se relâchent lors de la radiographie.



Toute erreur technique (défaut de symétrie du bassin, manque de parallélisme des fémurs, etc.) rend la radio in-interprétable et peut pénaliser le chien ou obliger à refaire une radio.

Cette radio doit être identifiée par marquage indélébile sur le film, par le vétérinaire et sous sa responsabilité, après lecture directe du tatouage sur le chien. Les informations qui doivent figurer sur la radio sont les suivantes :

- numéro de tatouage du chien ou identification électronique
- sa race,
- la date de l'examen
- les mentions Droite et Gauche
- et le nom du praticien ayant réalisé les clichés



## Cas particulier des radios numériques :

Les radio sur CD ne sont pas acceptées et doivent être tirées sur papier, en taille réelle ou transférées sur le portail internet destiné à la lecture des radiographies de dépistage de la dysplasie de hanche et de coude.

Grâce à ce portail, les vétérinaires qui effectuent des radiographies numérisées (au format DICOM) peuvent télécharger directement ces images sur le site dédié, ce qui supprime l'obligation d'impression des images sur film plastique transparent pour la lecture officielle.

Le vétérinaire qui télécharge les images délivre conjointement au propriétaire une attestation réglementaire de contrôle de l'identité de l'animal, indiquant les modalités (anesthésie générale/sédation profonde) de réalisation de la radiographie des hanches. A chaque dossier téléchargé il est attribué un **numéro de fichier**. Ce numéro de fichier est un moyen simple et très fiable de retrouver le dossier. Il faut donc demander au vétérinaire d'inscrire ce numéro de fichier ainsi que la date de téléchargement sur l'attestation qu'il doit remettre obligatoirement au propriétaire. Ce sera en plus la preuve que le dossier a bien été téléchargé.

→ lien vers le document d'aide au téléchargement des radio sur le site <http://www.myvetsxl.com>

## Envoi de la radiographie :

Adresser au secrétariat du RCF (44, rue Jean Borderel – 95100 Argenteuil) un dossier complet comprenant :

Documents à adresser au club pour la lecture des radiographies :

1. La radiographie effectuée et identifiée. L'identification du cliché doit être conforme (cf paragraphe « réalisation de la radio »)
2. Demande de lecture des radios des hanches et/ou des coudes (à télécharger par le vétérinaire sur le site de la SCC) : elle comprend une attestation du vétérinaire certifiant la vérification du tatouage et précisant le protocole d'anesthésie/sédation utilisé
3. Photocopie du Certificat de naissance ou du Pedigree
4. Photocopie de la carte d'identification (tatouage ou microchip)
5. Votre règlement à l'ordre du RCF (voir tarifs ci dessous)
6. Une grande enveloppe à votre adresse et suffisamment

Documents à adresser au club pour la lecture d'une radio numérisée :

1. Demande de lecture des radios des hanches et/ou des coudes (à télécharger par le vétérinaire sur le site de la SCC) : elle comprend une attestation du vétérinaire certifiant la vérification du tatouage et précisant le protocole d'anesthésie/sédation utilisé (bien inscrire le numéro de fichier du dossier numérisé)
2. Photocopie du certificat de naissance ou pedigree
3. Photocopie de la carte d'identification (tatouage ou microchip)
4. Chèque à l'ordre du RCF (voir tarifs ci dessous)
5. Une enveloppe adressée à vous-même, timbrée à 1,00 €.

affranchie pour le retour de la radio.

### **Tarifs de la lecture :**

	Tarifs pour les non membres du RCF	Membres du RCF à jour de cotisation
Hanches	61 €	38 €
Coudes	61 €	38 €
Coudes (si hanches sont déjà faites)	61 €	30 €
Hanches et coudes	122 €	50 €

### **La lecture :**

La lecture officielle sera effectuée par le Docteur Francis LEGEARD, vétérinaire agréé par le Club.

Celui-ci établira un certificat en 3 exemplaires :

- un pour le Club,
- un pour le propriétaire
- un pour lui-même.

Vous recevrez ensuite le compte rendu de lecture de la radiographie de dépistage de dysplasie (ci-contre) où seront annotés les angles de Norberg calculés par le vétérinaire (ci contre).



### **Procédure d'appel / seconde lecture :**

- Appel interne au club :

Le propriétaire peut envisager de demander une nouvelle appréciation des hanches de son animal à partir d'une seconde radiographie, s'il estime que la qualité du premier cliché a pu pénaliser le chien. Le second cliché doit être réalisé dans les mêmes conditions que le premier.

Le résultat initial peut être modifié si :

- le premier cliché ne montre pas de manière évidente de signes de dysplasie et/ou d'hyperlaxité articulaire
- le second cliché correspond à un positionnement de l'animal nettement meilleur que sur la première radio.

Le lecteur effectue une analyse comparative des 2 clichés et peut décider de reclasser les hanches de l'animal, de les noter à nouveau de manière identique ou d'aggraver le jugement initial.

Procédure pour l'appel interne : envoyer au RCF les 2 clichés accompagnés de l'attestation vétérinaire, d'une enveloppe de retour et d'un chèque de 38€.

- Procédure d'appel auprès de la SCC :

Tout résultat de lecture peut faire l'objet d'une procédure d'appel auprès de la Société Centrale Canine. L'appel doit porter obligatoirement sur la radiographie ayant fait l'objet de la notation initiale.

Les documents demandés pour faire appel :

- La radio initiale lue par le lecteur officiel et uniquement celle-ci
- Une copie du compte rendu de lecture de la radio par le lecteur officiel
- Une copie de l'attestation du vétérinaire qui a pratiqué la radiographie précisant le mode d'anesthésie et les substances utilisées
- Un titre de paiement de 152,45 € (la moitié de cette somme est remboursée en cas de lecture meilleure en appel).

Envoyer l'ensemble des documents à Mlle Leroux, Service Santé et cotations, Société Centrale Canine, 155 avenue Jean Jaurès 93535 AUBERVILLIERS CEDEX

### **Références :**

- Directives de la FCI pour le dépistage officiel de la dysplasie de la hanche (DH)

